



SOFAR SOLAR

Conditions générales de garantie (valable pour l'Europe)

GARANTIE USINE

La période de garantie d'usine pour les onduleurs SOFAR SOLAR est de 126 mois (10,5 ans) à partir de la date de production de SOFAR SOLAR Huake Building, East Tech. Park, Qiaoxiang Road, Nanshan District, Shenzhen, Chine.

Vous pouvez également acheter une extension de cette garantie d'usine SOFAR SOLAR dans les 24 mois à compter de la date de fabrication. Veuillez consulter la liste de prix SOFAR SOLAR pour plus d'informations.

CONDITIONS DE GARANTIE

En cas d'onduleur défectueux pendant la période de garantie d'usine SOFAR SOLAR convenue, veuillez signaler les onduleurs défectueux avec une brève description de l'erreur à notre service d'assistance téléphonique pour l'enregistrement et envoyez votre carte de garantie à notre service après-vente par fax / e-mail pour traiter la garantie réclamation si vous utilisez l'onduleur à des fins de votre entreprise ou professionnel indépendant. Vous pouvez également contacter votre revendeur ou installateur si votre appareil est défectueux.

Si vous êtes un utilisateur final privé, veuillez contacter votre installateur ou tout autre utilisateur agréé SOFAR SOLAR concessionnaire ou distributeur.

Pour faire une réclamation sous les conditions de garantie de SOFAR SOLAR, vous devrez nous fournir avec les informations et la documentation suivantes concernant l'onduleur défectueux:

- ◆ Modèle de produit (par exemple SOFAR 20000TL) et numéro de série (par exemple SC1ES520E99001)
- ◆ Copie de la facture et du certificat de garantie de l'onduleur.
- ◆ Message d'erreur sur l'écran LCD (si disponible) et informations supplémentaires concernant défaut / erreur.
- ◆ Informations détaillées sur l'ensemble du système (modules, circuits, etc.)
- ◆ Documentation des réclamations / échanges antérieurs (le cas échéant).

Si un onduleur tombe en panne alors qu'il est sous garantie d'usine SOFAR SOLAR, il sera:

- ✓ Réparé par SOFAR SOLAR, ou
- ✓ Réparé sur place, ou
- ✓ Échangé avec un onduleur remis à neuf qui comprend toutes les mises à jour du micrologiciel

Si l'onduleur doit être remplacé, le reste du droit à la garantie d'usine sera être transféré à l'unité de remplacement, c'est-à-dire la période de garantie de 126 mois à compter de la production de l'appareil d'origine continuera. Dans ce cas, vous ne recevrez pas de nouveau certificat, car ce remplacement sera enregistré par SOFAR SOLAR.

Si la période de garantie restante est moins d'un an, vous recevrez automatiquement une garantie d'un an pour le reste période de garantie de l'unité de remplacement. Cette garantie d'usine inclut le coût pour SOFAR SOLAR pour les travaux et le matériel nécessaire pour retrouver un fonctionnement irréprochable. Tous les autres frais, en particulier les transports, les déplacements et les frais d'hébergement du personnel SOFAR SOLAR ainsi que les frais de votre propre personnel ne sont pas inclus dans la garantie d'usine. En outre, les demandes d'indemnisation pour les dommages résultant de l'onduleur défectueux ne sont pas couverts par cette garantie d'usine. Pour le transport de retour, les onduleurs ou les composants doivent être emballés dans leur emballage équivalent.

SOFAR SOLAR se réserve le droit d'organiser le service de garantie pour les utilisateurs finaux et d'utiliser des tiers parties pour l'exécution des travaux de garantie.

Tous les services de garantie sont gratuits uniquement si le plan d'action est convenu avec SOFAR SOLAR à l'avance.

PORTÉE DE LA GARANTIE DU FABRICANT

Pour fournir un excellent service aux utilisateurs finaux de SOFAR SOLAR, tous les revendeurs ou distributeurs autorisés par SOFAR SOLAR sont priés de répondre à votre demande de garantie. SOFAR SOLAR s'engage à remplacer tout produit ou pièce du produit pendant la période de garantie qui s'est avéré défectueux dans la conception ou la fabrication. Tout défaut causé par les circonstances suivantes ne sera pas couvert par la garantie du fabricant (les concessionnaires ou distributeurs sont responsables et autorisé par SOFAR SOLAR pour l'enquête suivante :)

- 1) «Carte de garantie» non renvoyée au distributeur / revendeur ou à SOFAR SOLAR;
- 2) Le produit a été modifié, sa conception a été modifiée ou des pièces ont été remplacées par des pièces non approuvées par SOFAR SOLAR;
- 3) Des modifications ont été apportées ou des réparations ont été tentées par un technicien non SOFAR SOLAR, ou le numéro de série ou les sceaux ont été effacés;
- 4) Le produit a été installé ou mis en service de manière incorrecte;
- 5) Vous ou un autre utilisateur n'avez pas respecté les règles de sécurité (normes VDE ou équivalent);

- 6) Le produit a été mal stocké et endommagé lors de son stockage par vous, le Le concessionnaire ou l'utilisateur final;
- 7) Le défaut est un dommage de transport (y compris une rayure de peinture causée par un mouvement à l'intérieur emballage pendant le transport). Une réclamation pour de tels dommages de transport doit être faite directement à la compagnie maritime / compagnie d'assurance dès le déchargement du conteneur / emballage et ces dommages sont identifiés;
- 8) Vous ou un autre utilisateur n'avez pas suivi tout ou partie du manuel de l'utilisateur, l'installation guide et les règlements d'entretien;
- 9) L'appareil a été mal utilisé;
- 10) Ventilation insuffisante de l'appareil;
- 11) Les procédures de maintenance relatives au produit n'ont pas été suivies norme acceptable;
- 12) Le défaut a été causé par un cas de force majeure (temps violent ou orageux, foudre, surtension, incendie, etc.).
- 13) Les dommages sont uniquement cosmétiques et n'ont aucun impact sur le fonctionnement de l'appareil. Cette garantie d'usine est sans préjudice de vos droits en vertu de la loi statutaire, y compris mais non limitée aux droits de garantie vis-à-vis du vendeur, c'est-à-dire le cas échéant rectification, réduction de le prix, la résolution de la vente et les dommages. Toutes les demandes de ou en relation avec cette garantie d'usine sont soumises à la loi chinoise, Shenzhen est le lieu de juridiction exclusif et tous les litiges découlant de ou en relation avec cette garantie d'usine doit être soumis pour arbitrage au South China International Commission d'arbitrage économique et commercial.

EXTENTION OF WARRANTY PERIOD

Pour les onduleurs, vous pouvez demander une extension de garantie jusqu'à 24 mois à compter de la date de production de SOFAR SOLAR en fournissant le numéro de série de l'unité SOFAR SOLAR peut rejeter toute demande reçue qui ne satisfait pas à l'exigence de date. la garantie peut être achetée pour 15, 20 ou 25 ans. Pour plus de détails, veuillez consulter le Formulaire de commande d'extension de garantie.

Une fois l'achat de l'extension de garantie traité, SOFAR SOLAR enverra le certificat d'extension de garantie au client confirmant la période de garantie prolongée. Les dernières informations sur les conditions de garantie et la hot-line locale peuvent être obtenues auprès de notre site Web: www.sofarsolar.com